



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21108913

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

/ 6 SEP. 2021

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0 551.991.366

Nom

(en entier) : LE POINT D'EAU

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 7100 La Louvière, Place Communale (L.L) 1

Objet de l'acte : Nomination, démission

Extrait du PV d'AG du 25/06/2021

Mise à jour de la liste des administrateurs ;

Objet : Mise à jour de la liste des administrateurs – ratification décision de la RCA

Historique :

« Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration de la régie Communale Autonome de La Louvière séance du 26 mars 2021 :

Considérant qu'en septembre 2020, Monsieur Bertrand Wart, représentant de commerce et d'Industrie du Hainaut, démissionnaire de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la RCA ;

Considérant que Monsieur Wart représentait la RCA au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la filiale Point d'Eau.

Considérant que, par conséquent, il y a lieu de procéder à son remplacement ;

Considérant que le Conseil d'Administration de la RCA propose de désigner Monsieur Sergio SPOTO en qualité de représentant de la RCA au sein du Conseil D'Administration et de l'Assemblée Générale de la SCRL le Point d'Eau.

DECIDE :

De marquer son accord sur la désignation de Monsieur SPOTO Sergio en qualité de représentant de la RCA au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale »

Considérant que le Conseil d'Administration de la SCRL du Point d'Eau a pris connaissance de cette décision en sa séance du 26 mars 2021 et a désigné à titre temporaire M. SPOTO Sergio en qualité de représentant de la RCA au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale DECIDE :

De ratifier la décision de la RCA concernant la désignation de M. SPOTO Sergio en qualité de représentant de la RCA au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

VOTE

La résolution qui précède est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents et représentés.

MYB2B.BIZ, mandataire spécial représenté par Olivier BAUM.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/09/2021 - Annexes du Moniteur belge